

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2015

L'an Deux Mil Quinze, le 7 avril à 18h30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe Ronarc'h, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil municipal : 1^{er} avril 2015

Présents : Monsieur Philippe Ronarc'h, Madame Michelle Burel, Monsieur Hervé Le Coz, Madame Nelly Vivien, Monsieur Claude Donnadiou, Madame Josée Jolivet, Monsieur Didier Bodénan, Madame Christelle Guezengar, Monsieur Jean Pierre Kersalé, Madame Alexandra Marec, Monsieur Patrick Pérennou, Madame Claudie Simon, Monsieur Bernard Le Goff, Monsieur Guy Andro, Monsieur Jean Luc Calvez, Madame Michèle Calloc'h, Monsieur Eric Bourdon, Madame Monique Kerveillant.

Absente :

Madame Armelle Ronarc'h qui donne procuration à Monsieur Claude Donnadiou.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Patrick Pérennou a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 18 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

Objet : délibération n°00014/2015 – Élaboration de la liste des jurys d'assises pour 2016

6 noms sont tirés au sort :

- Madame Fabienne Bujaud – née le 26/04/1982 – domiciliée 82 rue de la mer
- Monsieur Fabien Peuziat – né le 12/05/1992 – domicilié 8 rte de Pendreff
- Madame Annick Donnart – née le 08/09/1946 – domiciliée rte de la chapelle de Penhors
- Monsieur Gérard Defruit – né le 29/08/1961 – domicilié 11 cité de Kervizigou
- Monsieur Ronan Le Briand – né le 12/06/1966 – domicilié 16 cité de Trégonéter
- Monsieur Urvan Le Gall – né le 23/03/1976 – domicilié à Kergreis

Objet : délibération n°00015/2015 – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2015.

La Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable en date du 23 février 2015.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2015.

Objet : délibération n°00016/2015 – Renouvellement de la convention de prestation de services avec l'ESAT de Landudec pour l'entretien d'espaces verts du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de renouvellement de la convention de prestations de service à intervenir entre la commune de POULDREUZIC et l'ESAT de LANDUDEC pour l'entretien des espaces verts de la commune pour un montant annuel de 8 125 € TTC, soit 677,08 € par mois.

Cette somme comprend :

- Tontes gazon avec ramassage pour 7 819 €
- Tailles haies et tailles diverses pour 306 €

Les déchets verts sont ramassés et déposés à la déchetterie. Les interventions se font en coordination avec les services techniques de la commune depuis plusieurs années.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Objet : délibération n°00017/2015 – Convention de passage entre la commune et Monsieur Gilles Canévet (randonnée)

Monsieur le Maire explique que la commune a contacté Monsieur Gilles Canévet, qui a donné son accord, pour que les randonneurs traversent sa parcelle, cadastrée ZL 47, afin de remplacer le chemin existant pour desservir le site de Saint Kodélig. Un empierrement sera à réaliser par les services de la Communauté de communes du Haut Pays bigouden. Monsieur Jean-Luc Calvez s'interroge sur le classement éventuel de cette parcelle en « zone humide ». Si c'est le cas, l'empierrement ne doit pas être autorisé.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention sous réserve du respect des prescriptions si cette parcelle s'avère être en zone humide.

Objet : délibération n°00018/2015 – Désensablement du port de Penhors

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil municipal soit saisi de la question du désensablement du port. Les travaux de curage du port doivent-ils être effectués tous les ans ou tous les deux ans au mois de mai pour que les sorties et entrées des bateaux se fassent en sécurité ? Il précise que ce sujet a été abordé lors du dernier Conseil portuaire. La Direction départementales des territoires et de la mer (DDTM) a été contactée. Elle a préconisé le passage d'un géomètre qui devra faire des relevés topographiques avant et après les grandes marées pour évaluer la pertinence du désensablement.

L'association des usagers du port compte 27 usagers cette année. Il y a peu de bateaux dans le port.

Coût de l'opération : 6000 €.

Monsieur Jean-Luc Calvez fait remarquer que l'année où le curage n'avait pas été effectué, les bateaux n'avaient pas pu sortir. Souhaite-on laisser les bateaux dans le port une année sur deux ? L'entrée du port est dangereuse, bien plus que la sortie. Le débat porte sur la sécurité et le délai entre deux désensablements.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, dit que la décision sera prise après interventions du géomètre au vu du résultat des relevés topographiques.

Le maire précise qu'il faut également sécuriser le port en remplaçant la rambarde qui protège les promeneurs d'une chute accidentelle. Coût de l'opération : 10 000 €.

Objet : délibération n°00019/2015 – Approbation du Compte de gestion 2014 - commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : délibération n°00020/2015 – Election du Président de séance pour le vote du compte administratif 2014 – commune

Monsieur Jean Pierre Kersalé est élu, à l'unanimité, Président de séance pour le vote du compte administratif 2014 de la commune.

Objet : délibération n°00021/2015 – Vote du compte administratif 2014 – commune

Monsieur Jean Pierre Kersalé présente le compte administratif 2014.

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé des recettes	Réalisation 2014
001	Excédent d'investissement	128 605,75 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	38 328,59 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	286 290,70 €
13	Subventions d'investissement	31 167,44 €
27	Autres immobilisations financières	500,00 €
	TOTAL	484 892,48 €

Chapitre	Libellé des dépenses	Réalisation 2014
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 383,59 €
16	Emprunts et dettes assimilées	111 917,80 €
20	Immobilisations incorporelles	134 073,90 €
21	Immobilisations corporelles	258 827,73 €
	TOTAL	535 203,02 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé des recettes	Réalisation 2014
002	Excédents antérieurs reportés	25 713,99 €
013	Produits de gestion courante	34 281,15 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 383,59 €
70	Produits des services du domaine	144 553,09 €
73	Impôts et taxes	892 938,31 €
74	Dotations et participations	381 592,86 €
75	Autres produits de gestion courante	33 863,39 €
76	Produits financiers	62,47 €
77	Produits exceptionnels	3 467,79 €
	TOTAL	1 546 856,64 €

Chapitre	Libellé des dépenses	Réalisation 2014
011	Charges à caractère général	408 739,65 €
012	Charges de personnel	599 200,11 €
014	Atténuation de produit	63,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 328,59 €
65	Autres charges de gestion courante	204 875,48 €
66	Charges financières	12 870,39 €
67	Charges exceptionnelles	- €
	TOTAL	1 264 077,22 €

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2014 de la commune qui présente les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes réalisées en 2014	356 286,73 €	1 521 142,65 €
Dépenses réalisées en 2014	535 203,02 €	1 264 077,22 €
Résultat de l'exercice 2014	- 178 916,29 €	257 065,43 €
Résultat de clôture après reprise du résultat de clôture de 2013	- 50310,54 € Déficit	282 779,42 € Excédent

Objet : délibération n°00022/2015 – Affectation du résultat 2014 - commune

Monsieur Jean Pierre Kersalé présente ce dossier. Il donne lecture du résultat de clôture de la section de fonctionnement qu'il convient de répartir entre le 002 (recettes de fonctionnement) et le 1068 (recettes d'investissement).

FONCTIONNEMENT

Dépenses (réalisées)	1 264 077,22 €	
Recettes (réalisées)		1 521 142,65 €
Résultat de l'exercice 2014		257 065,43 €
Affectation du résultat de l'exercice 2013		25 713,99 €
Résultat de clôture (excédent)		282 779,42 €

Il propose d'affecter la somme de 156 310,54 euro à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisé) et la somme de 126 468,88 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter (au budget primitif 2015 – commune) le résultat de clôture de la section de fonctionnement tel qu'expliqué ci-dessus.

Objet : délibération n°00023/2015 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur Jean-Pierre KERSALÉ donne lecture aux membres du Conseil municipal de la proposition retenue en commission de finances qui s'est réunie le 24 mars 2015. Il est proposé une augmentation de 1,5% pour une recette totale de 627 733 euros.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide une augmentation de 1,5%, les taux qui seront appliqués sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 9,70 %
- Taxe foncier bâti : 13,04 %
- Taxe foncier non bâti : 35,85 %

Objet : délibération n°00024/2015 – Vote du budget général 2015

Monsieur Jean Pierre Kersalé donne lecture du projet de budget pour 2015.

Question de Monsieur Jean-Luc Calvez : Pourquoi le prêt du service eaux de la Communauté de communes du Haut Pays bigouden inscrit au budget primitif de la commune, pour une somme de 100 000 €, ne figurait pas dans le budget primitif de la CCHPB ?

Réponse de Monsieur le Maire : un courrier a été envoyé au président de la CCHPB. Lui rappelant le prêt accordé de 100 000 €, sans intérêt, à régler pendant 10 ans à partir de 2017. Le contentieux sera réglé par délibération lors du prochain conseil communautaire. Il existe un acte entre le syndicat des eaux de Saint-Renan et la commune. Nous avons fait valoir cette délibération et comptons bien qu'elle soit appliquée. Nous souhaitons que cette décision soit honorée par la CCHPB. Cet acte est un engagement.

Intervention de Madame Claudie Pansart : Pour le service eau de la Communauté de communes, tous les transferts ne sont pas réalisés à ce jour.

Monsieur Jean-Luc Calvez poursuit : dans l'attente d'une délibération qui actera le prêt du service des eaux, ne vaudrait-il pas mieux de ne pas prendre en compte ce prêt dans le budget ?

Madame Alexandra Marec : Il existe une délibération du syndicat des eaux de Saint-Renan. Une décision modificative du budget de la CCHPB est toujours possible.

Précision de Madame Claudie Pansart : On ne remet pas en cause les contrats signés entre le syndicat des eaux de Saint Renan et la commune de Pouldreuzic. Il n'y a pas de raison que les contrats ne soient pas repris par la CCHPB.

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité (15 voix pour et 4 abstentions) adopte le budget tel que présenté ci-dessous.

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses de fonctionnement
011	Charges à caractère général	430 889,00 €
012	Charges de personnel	648 387,00 €
014	Atténuation de produits	100,00 €
023	Virement à la section d'investissement	283 732,12 €
042	Opérations de transfert entre sections	37 475,76 €
65	Autres charges de gestion courante	210 804,00 €
66	Charges financières	10 503,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total		1 622 890,88 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes de fonctionnement
013	Produits de gestion courante	1 666,00 €
70	Produits des services du domaine	159 699,00 €
73	Impôts et taxes	910 795,00 €
74	Dotations, subventions	370 687,00 €
75	Autres produits de gestion courante	31 500,00 €
77	Produits exceptionnels	22 075,00 €
002	Excédents antérieurs reportés	126 468,88 €
Total		1 622 890,88 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses investissement
10	Dotations, fonds divers et réserves	241,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	106 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	470784,00 €
21	Immobilisations corporelles	2026387,88 €
001	Déficit d'investissement reporté	50310,54 €
Total		2 653 723,42 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes investissement
021	Virement de la section de fonctionnement	283732,12 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 475,76 €
10	Dotations	20 994,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	156 310,54 €
13	Subventions d'investissement	454 711,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 700 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	500,00 €
Total		2 653 723,42 €

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire remercie :

- Monsieur le Préfet pour l'attribution d'une subvention de 180 000 € pour la construction de l'école au titre de la DETR 2015.
- Monsieur le Président du Conseil départemental pour l'attribution de deux subventions, concernant les travaux réalisés sur la RD40 (rue de la mer).d'un montant de 23 565 € pour la piste cyclable et 11 031 € pour les arrêts de car.

Monsieur le Maire donne ensuite quelques informations :

- Construction de l'école communale
 - Avis d'appel public à la concurrence lancé pour la construction de l'école : dépôt des offres jusqu'au 11 mai à midi. Le réseau d'assainissement collectif sera étendu, sans doute avant l'été, aux rues du 19 mars et de l'école des filles (pour desservir l'école Notre-Dame de Lorette) et permettra le raccordement de la nouvelle école.
 - Une convention entre Pouldreuzic et Plovan fixant, entre autre, les modalités financières concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissement de cette nouvelle école, qui deviendrait intercommunale, est à l'étude. La commune de Plovan semble favorable.
- Poste de Pouldreuzic
Les élus souhaitent le maintien du service public de proximité. La mairie a fait des efforts : services de la mairie ouverts le samedi matin, mise à disposition d'un local pour

le déjeuner des agents de la Poste, engagement sur la numérotation des rues de Pouldreuzic. Les élus vont être attentifs aux médiations du service public de la Poste.

- Journée inter-générationnelle
Madame Michelle Burel rappelle les objectifs de cette journée et invite toute la population à y participer.
- Pôle nautique
Convention signée avec l'association Art Guil pour une exposition du 1^{er} au 17 mai.
- Accueil dédié aux jeunes sur Penhors
Convention signée avec l'Ulamir pour des activités pour les jeunes pendant les vacances de printemps et tous les samedis après-midi jusqu'à l'été à partir du 17 mai au pôle nautique. Cet été accueil dédié aux jeunes sur Penhors.
- La CCHPB va prendre possession à partir du 1^{er} mai des locaux situés 3, rue de Plozévet, pour y installer le service urbanisme. Loyer : 380 € mensuels.
- Office du tourisme et maison natale de PJ Hélias
 - Ouverture de l'office du tourisme le samedi cet été. La décision du Conseil municipal d'ouvrir par ses propres moyens l'année dernière a porté ses fruits.
 - La maison natale de P.J. Hélias sera ouverte tous les matins cet été. Pertinence de l'ouverture le week-end pendant les congés du mois de mai.
- Affaire Agamac
Le maire, Philippe Ronarch, Patrick Perennou, adjoint, ainsi que Michel Peuziat et Jacqueline Jaffry, liquidateurs, ont rencontré Madame Régine Le Goff, bâtonnier à Quimper. L'avocat de Monsieur Bosser a signifié une déclaration d'appel à la mairie. La mairie est contrainte de se constituer. Coût de la procédure : environ 5 000 €.

La séance est levée à 19h45.

Récapitulatif des délibérations du conseil municipal du 18 février 2015

Objet : délibération n°00014/2015 – Élaboration de la liste des jurys d'assises pour 2016
Objet : délibération n°00015/2015 – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
Objet : délibération n°00016/2015 – Renouvellement de la convention de prestation de services avec l'ESAT de Landudec pour l'entretien d'espaces verts du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016
Objet : délibération n°00017/2015 – Convention de passage entre la commune et Monsieur Gilles Canévet (randonnée)
Objet : délibération n°00018/2015 – Désensablement du port de Penhors
Objet : délibération n°00019/2015 – Approbation du Compte de gestion 2014 - commune
Objet : délibération n°00020/2015 – Election du Président de séance pour le vote du compte administratif 2014 – commune
Objet : délibération n°00021/2015 – Vote du compte administratif 2014 – commune
Objet : délibération n°00022/2015 – Affectation du résultat 2014 - commune
Objet : délibération n°00023/2015 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
Objet : délibération n°00024/2015 – Vote du budget général 2015

Philippe Ronarc'h		Patrick Pérennou	
Michelle Burel		Claudie Simon	
Hervé Le Coz		Bernard Le Goff	
Nelly Vivien		Armelle Ronarc'h	Procuration à Claude Donnadiou
Claude Donnadiou		Guy Andro	
Josée Jolivet		Jean Luc Calvez	
Didier Bodénan		Michèle Calloc'h	
Christelle Guézengar		Eric Bourdon	
Jean Pierre Kersalé		Monique Kerveillant	
Alexandra Marec			